#

* Datum : 14-10-2011
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2011738570
* Auteur :

Par jugement du 6 octobre 2011, le tribunal de commerce de Namur a déclaré, sur citation, la faillite de la SC Traco de droit privé, dont le siège social est sis à 5100 Wépion, chaussée de Dinant 1449E/9, ayant comme activité le commerce de gros d'automobiles et autres véhicules automobiles légers, inscrite à la B.C.E. sous le numéro 0445.479.428.

Le même jugement reporte à la date provisoire du 6 octobre 2011, l'époque de la cessation des paiements.

Juge-commissaire : M. Jadoul, Paul, juge consulaire.

Curateur : Me Humblet, Bénédicte, rue de Gembloux 136, à 5002 Saint-Servais.

Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce, rue du Collège 37, dans les trente jours.

Les personnes physiques, qui se sont constituées sûreté personnelle du failli, sont invitées à en faire déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.

Le dépôt du premier procès-verbal de vérification des créances se fera au greffe du tribunal de commerce de Namur le 16 novembre 2011, avant 16 heures, au 2
e étage.

Pour extrait conforme : le greffier en chef f.f., (Signé) A. Baye.